
COMPTE – RENDU SYNTHETIQUE

L'an deux mil dix, le jeudi 8 juillet à 18 h 00, le Bureau de la communauté légalement convoqué le jeudi 1^{er} juillet 2010, s'est réuni au siège de la communauté d'agglomération – 1, boulevard Carnot – 95400 Villiers-le-bel, sous la présidence de M. Didier VAILLANT, Président.

Etaient présents : M. Didier VAILLANT, Mme Annie PERONNET, M. Jean-Louis MARSAC, M. Charles SOUFIR, Mme Marie-France BLANCHET, M. Mourad CHIKAOUI, M. Gérard BONHOMET, M. Pascal DOLL, M. Patrick HADDAD, M. Gérard LENAIN.

Etait absent et avait donné pouvoir : M. Maurice LEFEVRE a donné pouvoir à M. Gérard BONHOMET, M. Michel AUMAS a donné pouvoir à M. Pascal DOLL, M. Chandrasegran PASSOURAMANE a donné pouvoir à M. Didier VAILLANT.

Etait excusé : M. Maurice BONNARD.

Le quorum est constaté atteint. Le Bureau de la communauté procède à l'examen de l'ordre du jour.

Décision N °10.07.08 – 1/1 : Autorisation de signature du marché de prestations intellectuelles portant sur l'élaboration d'un plan stratégique de développement territorial et d'aménagement pour le territoire Gonesse / Val de France

Vu la décision du Conseil d'agglomération de Val de France n°10.03.24 – 15/15 approuvant la convention financière entre la communauté d'agglomération Val de France et la ville de Gonesse relative à la réalisation d'une étude de déplacements relative à l'élaboration d'un plan stratégique de développement territorial et d'aménagement pour le territoire Gonesse / Val de France ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Gonesse du 25 mars 2010 approuvant la convention constitutive du groupement de commandes relatif à l'élaboration d'un plan stratégique de développement territorial et d'aménagement pour le territoire Gonesse / Val de France ;

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, 57 à 59 ;

Vu l'annonce adressée le 3 mai 2010 au JOUE, publiée sous l'annonce référencée n°2010/S 87-130565 et au BOAMP, sous l'annonce référencée n°10-87542 ;

Vu l'annonce rectificative mise en ligne le 6 mai 2010 sur le JOUE sous l'annonce référencée n°2010/S 90-134061 et au BOAMP sous l'annonce n°10-96894.;

Vu l'annonce mise en ligne le 4 mai 2010 sur le site du Moniteur sous la référence n°341733 ;

Vu l'annonce insérée le 4 mai 2010 sur le site internet de la communauté d'agglomération val de France ainsi que l'insertion du Dossier de Consultation des Entreprises sur la plate forme de dématérialisation ;

Vu le Procès-verbal de la Commission Technique d'ouverture des plis du 21 juin 2010 ;

Vu le Procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres Ad Hoc du groupement de commandes du 24 juin 2010 portant agrément des candidatures des sociétés JG Consultant (pli n°1), Atelier Roland Castro (pli n°3) et Ernst et Young (pli n°4) et rejetant l'offre de la société Sémaphores Territoires (pli n°2) car irrégulière;

Vu le Procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres Ad Hoc du 08 juillet 2010 désignant le groupement CASTRO/ALPHAVILLE/HILSON MORAN/ MANDRAGORE/ BERIM titulaire du marché de prestations intellectuelles relatif à l'élaboration d'un plan stratégique de développement territorial et d'aménagement pour le territoire Gonesse / Val de France.

Le Bureau, à l'unanimité,

- 1°) autorise le Président à signer le marché de prestations intellectuelles portant sur l'élaboration d'un plan stratégique de développement territorial et d'aménagement pour le territoire Gonesse / Val de France au groupement CASTRO/ALPHAVILLE/HILSON MORAN/ MANDRAGORE/ BERIM pour un montant de la 1^{ère} phase de 57 500 € HT (68 770€ TTC) et pour la 2^{ème} phase de 175 975 € HT (210 466,10 € TTC) soit un montant total de 233 475 € HT (279 236, 10 € TTC) ;
- 2°) dit que la dépense sera inscrite au budget principal 2010 – section fonctionnement – chapitre 011 – article 617.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30

A Villiers-le-bel, le 12 JUIL. 2010

Le Président de la communauté d'agglomération




Didier VAILLANT

**Pour affichage au siège de la Communauté d'Agglomération Val de France,
en Mairies de SARCELLES - GARGES-LES-GONESSE - VILLIERS-LE-BEL -
ARNOUVILLE-LES-GONESSE**